

5 MARS 2001

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 5 mars 2001 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

JEAN McMASTER
PIERRE BRASSARD
ONIL COUTURE

PAUL M. ROLLAND
JEAN-GUY TARTE

Monsieur le conseiller JEAN-JACQUES BOISVERT est absent de son siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur ANDRÉ BENOÎT, gestionnaire principale, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2001-03-078

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2001

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2001-03-079

- 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 FÉVRIER 2001

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2001-03-080

- 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2001

N. M.

- 3.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 1^{ER} MARS 2001

5 MARS 2001

- N. M. 3.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE FÉVRIER 2001
- 2001-03-081 3.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 14 FÉVRIER 2001
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 2001-03-082 4.1 LETTRE DE DÉMISSION DE MONSIEUR JEAN-JACQUES BOISVERT À TITRE DE CONSEILLER DU DISTRICT NUMÉRO 6, ADAMSVILLE
- 2001-03-083 4.2 FONDATION QUÉBÉCOISE EN ENVIRONNEMENT : 13^e GALA-BÉNÉFICE
- N. M. 4.3 DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
- 2001-03-084 4.4 GALA DES GRANDS PRIX DU TOURISME DES CANTONS-DE-L'EST
- 2001-03-085 4.5 SOUPER-BÉNÉFICE AU PROFIT DE LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY
- 5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT REPORTANT L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE JUILLET 2001
- AM 5.2 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 641-90, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À MODIFIER LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE LOTISSEMENT AFIN DE LES RENDRE CONFORMES AU RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX
- 2001-03-086 5.3 DISPENSE DE LECTURE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 641-4-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 641-90, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À MODIFIER LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE LOTISSEMENT AFIN DE LES RENDRE CONFORMES AU RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX » LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE

5 MARS 2001

- 2001-03-087 5.4 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 641-4-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 641-90, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À MODIFIER LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE LOTISSEMENT AFIN DE LES RENDRE CONFORMES AU RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX »
- AM 5.5 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 642-90, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À MODIFIER LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION AFIN DE LES RENDRE CONFORMES AU RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX
- 2001-03-088 5.6 DISPENSE DE LECTURE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 642-5-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 641-90, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À MODIFIER LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION AFIN DE LES RENDRE CONFORMES AU RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX » LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE
- 2001-03-089 5.7 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 642-5-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 641-90, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À MODIFIER LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION AFIN DE LES RENDRE CONFORMES AU RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX » LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE
- AM 5.8 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX
- 2001-03-090 5.9 DISPENSE DE LECTURE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 846-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX » LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE
- 2001-03-091 5.10 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 846-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX »
- AM 5.11 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX
- 2001-03-092 5.12 DISPENSE DE LECTURE DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 844-2001 INTITULÉ RÈGLEMENT « RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX » LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE.

5 MARS 2001

- AM 5.13 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A : MODIFIER LES CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES APPLICABLES A L'ENSEMBLE DES BATIMENTS RESIDENTIELS DE DEUX LOGEMENTS OU MOINS.
- 2001-03-093 5.14 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-66-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A : MODIFIER LES CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES APPLICABLES A L'ENSEMBLE DES BATIMENTS RESIDENTIELS DE DEUX LOGEMENTS OU MOINS. »
- 2001-03-094 5.15 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-66-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A : MODIFIER LES CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES APPLICABLES A L'ENSEMBLE DES BATIMENTS RESIDENTIELS DE DEUX LOGEMENTS OU MOINS. »
- AM 5.16 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 2001 AFIN D'Y INCLURE UN TARIF POUR LES DRAPEAUX DE LA VILLE
- 6. RÈGLEMENTS**
- 2001-03-095 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 845-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT IMPOSANT UN TARIF AUX FINS DE FINANCER LE SERVICE CENTRALISÉ D'APPELS D'URGENCE 9-1-1 DE LA MUNICIPALITÉ
- 7. AFFAIRES COURANTES**
- 2001-03-096 7.1 ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES ET DE CYLINDRES DE RECHANGE
- 2001-03-097 7.2 ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACHAT D'UNE CAMÉRA THERMOGRAPHIQUE
- N. M. 7.3 ADJUDICATION DU CONTRAT D'IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL « VOICI BROMONT »
- 2001-03-098 7.4 PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE, ANNÉE 2001
- 2001-03-099 7.5 DEMANDE FAITE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC RELATIVEMENT À LA RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD

5 MARS 2001

2001-03-100	7.6	« TOURNOI AMICAL DE BROMONT » : DEMANDE D'APPUI FINANCIER
2001-03-101	7.7	DEMANDE D'APPUI FAITE PAR MONSIEUR MICHEL CLOUTIER, DIRECTEUR GÉNÉRAL-TÉLÉVISION, COGÉCO RADIO-TÉLÉVISION INC. CONCERNANT LE RETOUR DU BULLETIN DE NOUVELLES À L'HEURE DU MIDI
2001-03-102	7.8	FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
2001-03-103	7.9	PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET CONSTRUCTION ESTRIENNE ANNULANT LA RÉOLUTION 2001-02-066
N. M.	7.10	NON UTILISÉ
2001-03-104	7.11	DEMANDE D'ALIÉNATION ET DE LOTISSEMENT RELATIVEMENT AUX LOTS 1097 ET 1098 DU CADASTRE DE BROMONT
2001-03-105	7.12	ACCEPTATION DU BUDGET DU TRANSPORT ADAPTÉ POUR PERSONNE HANDICAPÉES
2001-03-106	7.13	DEMANDE DE LUMIÈRE DE RUE, CHEMIN COVEDUCK
2001-03-107	7.14	DEMANDE D'APPUI RELATIVEMENT À LA RELANCE DU LOCAL COMMUNAUTAIRE « LA FOURMILIÈRE »
2001-03-108	7.15	PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA FONDATION RICHARD TREMBLAY, ANNULANT LA RÉOLUTION NUMÉRO 2001-02-057
2001-03-109	7.16	« LA COURSE DU QUÉBEC » : DEMANDE DE COMMANDITE
2001-03-110	7.17	EXPERTISE DES MURS DE BÉTON DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL
2001-03-111	7.18	CADETS DE L'AIR DE MASSEY-VANIER : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
2001-03-112	7.19	CONTRAT RELATIF À LA FOURNITURE D'UN SERVICE D'APPELS D'URGENCE 9-1-1 AVEC VIDÉOTRON (1998) LTEE ET VIDÉOTRON TÉLÉCOM (1998) LTÉE
2001-03-113	7.20	CONVENTION DE CESSION ET DE PERCEPTION DE CRÉANCES RELATIVE AUX FRAIS MUNICIPAUX DU SERVICE 9-1-1 ET CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS DE GESTION DES MONTANTS REÇUS PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR LE SERVICE MUNICIPAL 9-1-1

5 MARS 2001

8. AFFAIRES DU PERSONNEL

- 2001-03-114 8.1 EMBAUCHE D'UN COMPTABLE
- 2001-03-115 8.2 EMBAUCHE DE MONITIRICES AU SERVICE DES LOISIRS DURANT LA SEMAINE DE RELÂCHE
- 2001-03-116 8.3 RÈGLEMENT DES GRIEFS NUMÉROS 00-01, 01-01 ET 01-02

9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- N. M 9.1 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL FAITE PAR LA COMPAGNIE 9085-4522 QUÉBEC INC. (AUBERGE LE MADRIGAL) AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX
- N. M 9.2 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR SYLVAIN GAGNON DE ÉQUIPACTION MOLSON RELATIVEMENT AU SOUTIEN À L'ACTION COMMUNAUTAIRE
- N. M 9.3 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS-DE-L'EST TENUES LE 16 NOVEMBRE ET LE 20 DÉCEMBRE 2000 AINSI QUE LE 18 JANVIER ET LE 8 FÉVRIER 2001
- N. M 9.4 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 8 FÉVRIER 2001
- N. M 9.5 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR GÉRARD F. GAUTHIER RELATIVEMENT À LA CIRCULATION SUR LE CHEMIN DE GASPÉ
- N. M 9.6 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS-DE-L'EST, EXERCICE FINANCIER 2000
- N. M 9.7 DÉPÔT DES RÉOLUTIONS NUMÉROS 01-38 ET 01-45 DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
- N. M 9.8 DÉPÔT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 01/02/0118 DE LA VILLE DE GRANBY CONCERNANT LA PISTE CYCLABLE L'ESTRIADE

10. VARIA

- 2001-03-117 10.1 SUSPENSION DE MONSIEUR RAOUL DENIS
- N. M. 10.2 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR ANDRÉ ROBITAILLE, NOTAIRE, RELATIVEMENT AU CENTRE COMMERCIAL LES VERSANTS DE BROMONT

5 MARS 2001

- 2001-03-118 10.3 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MESSIEURS GERMAIN BERTRAND, PRÉSIDENT, ET DE MONSIEUR ANDRÉ DESCHAMPS, DIRECTEUR GÉNÉRAL, DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS GRANBY-BROMONT, RELATIVE À LA RISTOURNE REÇUE PAR LA VILLE DE BROMONT
- 2001-03-119 10.4 DISPOSITION DES ACTIFS DE C. A. R. T. H. Y
- N. M. 11. **INFORMATIONS SUR LES REGROUPEMENTS MUNICIPAUX**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2001-03-120 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2001-03-078

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 200**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- le sujet numéro 7. 3 est reporté à une séance subséquente.
- le sujet numéro 7. 16 aurait dû se lire de la façon suivante :
7. 16 « LA COUPE DU QUÉBEC » :
DEMANDE DE COMMANDITE

ADOPTÉ

5 MARS 2001

2001-03-079

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 FÉVRIER 2001**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 5 février 2001.

ADOPTÉ

2001-03-080

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
FÉVRIER 2001**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de février 2001 au montant de **SIX MILLIONS CENT TRENTE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-TROIS DOLLARS ET TRENTE-TROIS DOLLARS(6 130 763,33 \$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel que requis par la Loi.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 1^{ER}
MARS 2001.**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport des revenus et des dépenses au 1^{er} mars 2001

5 MARS 2001

N. M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE
FÉVRIER 2001**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de février 2001 déposée par Monsieur Bernard Boileau. Le montant des permis émis durant le mois de février 2001 se chiffre à **TROIS MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-DIX SEPT MILLE CENT DOLLARS (3 277 100\$)**.

2001-03-081

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE
LE 14 FÉVRIER 2001**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès-verbal de son assemblée tenue le 14 février 2001.

ADOPTÉ

2001-03-082

**LETTRE DE DÉMISSION DE MONSIEUR JEAN-JACQUES BOISVERT
À TITRE DE CONSEILLER DU DISTRICT NUMÉRO 6, ADAMSVILLE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Boisvert ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la démission de Monsieur Jean-Jacques Boisvert à titre de conseiller du district numéro 6, Adamsville.

5 MARS 2001

QUE le Conseil municipal remercie Monsieur Boisvert pour les services rendus à la Ville de Bromont et plus particulièrement aux citoyens du secteur d'Adamsville.

ADOPTÉ

2001-03-083

FONDATION QUÉBÉCOISE EN ENVIRONNEMENT : 13^e GALA-BÉNÉFICE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'aucun membre du Conseil ne participe au 13^e Gala-Bénéfice de la Fondation québécoise en environnement.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD**

Le formulaire de déclaration d'intérêts pécuniaires a été déposé.

2001-03-084

GALA DES GRANDS PRIX DU TOURISME DES CANTONS-DE-L'EST

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 MARS 2001

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **CENT CINQUANTE DOLLARS (150,00 \$)**, taxes en sus, à Tourisme Cantons-de-l'Est, somme représentant la participation de Madame Pauline Quinlan, mairesse et de Monsieur Jean McMaster, conseiller, au Gala des Grands prix du Tourisme de Cantons-de-l'Est 2001.

ADOPTÉ

2001-03-085

**SOUPER-BÉNÉFICE AU PROFIT DE LA FONDATION DU CENTRE
HOSPITALIER DE GRANBY**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250 \$)**, somme représentant la participation de deux personnes, dont Madame Pauline Quinlan, mairesse, au Souper-bénéfice 2001 de la Fondation du Centre hospitalier de Granby.

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
REPORTANT L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MOIS DE JUILLET 2001**

Monsieur le conseiller PAUL M. ROLLAND donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement reportant l'assemblée ordinaire du conseil municipal du mois de juillet 2001.

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 641-90,
TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À MODIFIER LES CONDITIONS
D'ÉMISSION DES PERMIS DE LOTISSEMENT AFIN DE LES RENDRE**

5 MARS 2001

**CONFORMES AU RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES
RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

Monsieur le conseiller JEAN-GUY TARTE donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 641-90, tel qu'amendé, de façon à modifier les conditions d'émission des permis de lotissement afin de les rendre conformes au règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

2001-03-086

**DISPENSE DE LECTURE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 641-4-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 641-90,
TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À MODIFIER LES CONDITIONS
D'ÉMISSION DES PERMIS DE LOTISSEMENT AFIN DE LES RENDRE
CONFORMES AU RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES
RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX » LORS DE LEUR
ADOPTION RESPECTIVE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet de règlement ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 641-4-2000 lors de leur adoption respective.

ADOPTÉ

2001-03-087

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 641-4-
2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
LOTISSEMENT NUMÉRO 641-90, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À
MODIFIER LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE
LOTISSEMENT AFIN DE LES RENDRE CONFORMES AU
RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES
TRAVAUX MUNICIPAUX »**

5 MARS 2001

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2001-03-087 dispensant le greffier de faire la lecture des projet de règlement et du règlement numéro 641-4-2001 lors de leur adoption respective ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le premier projet de règlement numéro 641-4-2001 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 641-90, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À MODIFIER LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE LOTISSEMENT AFIN DE LES RENDRE CONFORMES AU RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX »

ADOPTÉ

AM

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 642-90, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À MODIFIER LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION AFIN DE LES RENDRE CONFORMES AU RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Monsieur le conseiller JEAN-GUY TARTE donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de construction numéro 642-90, tel qu'amendé, de façon à modifier les conditions d'émission des permis de construction afin de les rendre conformes au règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

2001-03-088

DISPENSE DE LECTURE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 642-5-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 641-90, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À MODIFIER LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION AFIN DE LES RENDRE CONFORMES AU RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX » LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE

5 MARS 2001

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet de règlement ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 642-5-2000 lors de leur adoption respective.

ADOPTÉ

2001-03-089

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 642-5-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 641-90, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À MODIFIER LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION AFIN DE LES RENDRE CONFORMES AU RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX » LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE

ATTENDU QUE Les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2001-03-089 dispensant le greffier de faire la lecture des projet de règlement et du règlement numéro 642-5-2001 lors de leur adoption respective ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le premier projet de règlement numéro 642-5-2001 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 642-90, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À MODIFIER LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION AFIN DE LES RENDRE CONFORMES AU RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX » lors de leur adoption respective.

ADOPTÉ

5 MARS 2001

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX
MUNICIPAUX**

Monsieur le conseiller JEAN McMASTER donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

2001-03-090

**DISPENSE DE LECTURE DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 846-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT
CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX
MUNICIPAUX » LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet de règlement ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 846-2000 lors de leur adoption respective.

ADOPTÉ

2001-03-091

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 846-
2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES
RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2001-03-090 dispensant le greffier de faire la lecture des projet de règlement et du règlement numéro 846-2001 lors de leur adoption respective ;

5 MARS 2001

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le premier projet de règlement numéro 846–2001
intitulé « RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À
DES TRAVAUX MUNICIPAUX »

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6)
DISTRICTS ÉLECTORAUX**

Monsieur le conseiller JEAN-GUY TARTE donne avis de motion qu'il sera
présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement concernant la
division de la municipalité en six (6) districts électoraux.

2001–03–092

**DISPENSE DE LECTURE DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 844-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT
CONCERNANT LA -DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6)
DISTRICTS ÉLECTORAUX » LORS DE LEUR ADOPTION
RESPECTIVE.**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet
de règlement ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du
règlement numéro 844–2000 lors de leur adoption respective.

ADOPTÉ

5 MARS 2001

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE 700-91, TEL
QU'AMENDE, DE FAÇON A MODIFIER LES CARACTERISTIQUES
ARCHITECTURALES APPLICABLES A L'ENSEMBLE DES
BATIMENTS RESIDENTIELS DE DEUX LOGEMENTS OU MOINS.**

Monsieur le conseiller PAUL M. ROLLAND donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant le règlement sur le zonage 700-91, tel qu'amendé, de façon à modifier les caractéristiques architecturales applicables à l'ensemble des bâtiments résidentiels de deux logements ou moins.

2001-03-093

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 700-66-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE 700-91, TEL QU'AMENDE, DE
FAÇON A MODIFIER LES CARACTERISTIQUES
ARCHITECTURALES APPLICABLES A L'ENSEMBLE DES
BATIMENTS RESIDENTIELS DE DEUX LOGEMENTS OU MOINS. »**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet de règlement ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 700-66-2000 lors de leur adoption respective.

ADOPTÉ

2001-03-094

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-
66-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
SUR LE ZONAGE 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A MODIFIER
LES CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES APPLICABLES A
L'ENSEMBLE DES BATIMENTS RESIDENTIELS DE DEUX
LOGEMENTS OU MOINS. »**

5 MARS 2001

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2001-03-093 dispensant le greffier de faire la lecture des projet de règlement et du règlement numéro 700-66-2001 lors de leur adoption respective ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé, le premier projet de règlement numéro 700-66-2001 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT SUR LE ZONAGE 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A MODIFIER LES CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES APPLICABLES A L'ENSEMBLE DES BATIMENTS RESIDENTIELS DE DEUX LOGEMENTS OU MOINS. »

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 2001 AFIN D'Y
INCLURE UN TARIF POUR LES DRAPEAUX DE LA VILLE**

Monsieur le conseiller JEAN McMASTER donne avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de tarification 2001 afin d'y inclure un tarif pour les drapeaux de la ville.

2001-03-095

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 845-2001 INTITULÉ
« RÈGLEMENT IMPOSANT UN TARIF AUX FINS DE FINANCER LE
SERVICE CENTRALISÉ D'APPELS D'URGENCE 9-1-1 DE LA
MUNICIPALITÉ »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2001-02-035 dispensant le greffier de faire la lecture du règlement lors de son adoption

5 MARS 2001

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 845-2001 intitulé « RÉGLEMENT
IMPOSANT UN TARIF AUX FINS DE FINANCER LE SERVICE CENTRALISÉ
D'APPELS D'URGENCE 9-1-1 DE LA MUNICIPALITÉ »

ADOPTÉ

2001-03-096

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACHAT D'APPAREILS
RESPIRATOIRES ET DE CYLINDRES DE RECHANGE**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumission, le 26 février 2001 à 14 heures, la
soumission suivante a été reçue :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX/pour un unité	
	APPAREILS RESPIRATOIRE	CYLINDRES DE RECHANGE
Aéro-feu inc.	3 029,76* \$	598,13* \$
Acklands-Grainger inc.	XX	XX

*taxes incluses

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de fourniture de huit (8) appareils respiratoires et de huit (8)
cylindres de rechange au seul soumissionnaire, conforme, soit Aérofeu inc. ,
pour la somme totale de **VINGT-NEUF MILLE VINGT-TROIS DOLLARS
ET DOUZE CENTS (29 023,12 \$)**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2001-03-097

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACHAT D'UNE CAMÉRA
THERMOGRAPHIQUE**

5 MARS 2001

ATTENDU QU'à la fermetures des soumissions, le 26 février 2001, à 14 heures, la soumission suivante a été reçue :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX (taxes incluses)
Équipements incendies C. M. P. Mayer inc.	25 880,63 \$
Ackland-Grainger inc.	X
Wildfire Equipement inc.	X

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de fourniture d'une (1) caméra thermographique au seul soumissionnaire, conforme, soit Équipements incendies C. M. P. Mayer inc. , pour la somme de **VINGT-CINQ MILLE HUIT CENTS QUATRE-VINGTS DOLLARS ET SOIXANTE-TROIS CENTS (25 880,63 \$)**, taxes incluses.

ADOPTÉ

N. M.

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'IMPRESSION DU BULLETIN
MUNICIPAL « VOICI BROMONT »**

Le sujet numéro 7. 3 est reporté à une séance subséquente.

2001-03-098

PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE, ANNÉE 2001

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont ne participe pas au programme d'économie d'eau potable pour l'année 2001.

ADOPTÉ

5 MARS 2001

2001-03-099

**DEMANDE FAITE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
RELATIVEMENT À LA RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE l'état déplorable de la chaussée rue Shefford incommode grandement les citoyens et les nombreux touristes et pourrait même occasionner des accidents ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander au ministère des Transports du Québec de procéder, dans les plus brefs délais à la réfection de la rue Shefford.

ADOPTÉ

2001-03-100

**« TOURNOI AMICAL DE BROMONT » : DEMANDE D'APPUI
FINANCIER**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250 \$)** à l'Avalanche Yamaska-Missisquoi, somme représentant la contribution de la Ville de Bromont au Tournoi amical de Bromont qui se tiendra du 26 mars au 8 avril 2001.

ADOPTÉ

2001-03-101

**DEMANDE D'APPUI FAITE PAR MONSIEUR MICHEL CLOUTIER,
DIRECTEUR GÉNÉRAL-TÉLÉVISION, COGÉCO RADIO-
TÉLÉVISION INC. CONCERNANT LE RETOUR DU BULLETIN DE
NOUVELLES À L'HEURE DU MIDI**

5 MARS 2001

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Michel Cloutier, directeur général-télévision, COGÉCO radio-télévision inc. concernant le retour du bulletin de nouvelles à l'heure du midi ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont appuie la diffusion d'un bulletin de nouvelles régionales sur l'heure du midi à CKSH Télévision.

ADOPTÉ

2001-03-102

**FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY : DEMANDE
DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **MILLE DOLLARS (1 000 \$)** à la fondation du Centre hospitalier de Granby, somme représentant la participation de la Ville de Bromont à la campagne de financement de la Fondation.

ADOPTÉ

N. M.

Monsieur le Conseiller Pierre Brassard, alors absent de l'assemblée, intègre son siège.

2001-03-103

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET
CONSTRUCTION ESTRIENNE ANNULANT LA RÉOLUTION 2001-
02-066**

5 MARS 2001

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de protocole d'entente entre la Ville de Bromont et Construction estrienne relative à des terrains situés en zone inondable ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la résolution numéro 2001-03-066.

D'autoriser Madame Pauline Quinlan, mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et Monsieur Pierre Simoneau, greffier, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ladite entente.

QUE la Ville de Bromont acquière de Construction estrienne les lots 1268, 1269, 1270, 1276, 1280, 1281, et 1282 du cadastre de Bromont pour la somme de **CENT NEUF MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE DOLLARS (109 296 \$)**.

DE mandater Madame Christiane Dussault, notaire, afin de rédiger l'acte d'achat desdits lots.

D'autoriser Madame Pauline Quinlan, mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et Monsieur Pierre Simoneau, greffier, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ledit acte d'achat.

ADOPTÉ

2001-03-104

DEMANDE D'ALIÉNATION ET DE LOTISSEMENT RELATIVEMENT AUX LOTS 1097 ET 1098 DU CADASTRE DE BROMONT

ATTENDU QUE l'immeuble faisant l'objet de la présente demande est la propriété de Les fermes M. R. Tétreault Inc (lot 1097) et de Monsieur Michel Tétreault (lot 1098) ;

ATTENDU QUE la propriété principale fait présentement l'objet d'une offre de vente ;

ATTENDU QUE l'intention des propriétaires est de modifier les descriptions techniques des lots pour faire une échange de superficie de terrains afin d'inclure une partie de terre en culture à la ferme en échange d'une parcelle de terrain autour de la maison qui n'est pas utilisée à des fins agricoles ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 MARS 2001

D'approuver la demande, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, des propriétaires afin de récupérer à des fins agricoles une parcelle de terrain apte à cet usage, ladite demande étant conforme à la réglementation municipale de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2001-03-105

**ACCEPTATION DU BUDGET DU TRANSPORT ADAPTÉ POUR
PERSONNES HANDICAPÉES**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du budget 2001 pour le transport adapté pour personnes handicapées ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, tel que déposé, le budget du transport adapté pour personnes handicapées, exercice financier 2001.

DE mandater la mairesse, madame Pauline Quinlan et le greffier, Monsieur Pierre Simoneau, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont le protocole d'entente sur le transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2001.

ADOPTÉ

2001-03-106

DEMANDE DE LUMIÈRE DE RUE, CHEMIN COVEDUCK

ATTENDU QUE la section du chemin Coveduck qui se trouve dans Bromont n'est pas éclairée qu'elle est extrêmement noire ;

ATTENDU QUE ledit chemin se termine en cul de sac et peut être un risque d'accident ;

ATTENDU QU'il y a quelques résidences déjà construites ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 MARS 2001

QUE soit installée une lumière de rue sur le poteau existant qui se trouve au bout du chemin Coveduck, dans le cul de sac.

ADOPTÉ

2001-03-107

**DEMANDE D'APPUI RELATIVEMENT À LA RELANCE DU LOCAL
COMMUNAUTAIRE « LA FOURMILIÈRE »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de du document intitulé « Action communautaire Bromont / La fourmilière » ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont appuie les démarches entreprises auprès de la Société d'habitation du Québec relativement à la relance d'un local communautaire dans les immeubles de l'Office municipal d'habitation de Bromont.

ADOPTÉ

2001-03-108

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA
FONDATION RICHARD TREMBLAY, ANNULANT LA RÉOLUTION
NUMÉRO 2001-02-057**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du protocole d'entente entre la Ville de Bromont et la Fondation richard Tremblay ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ladite entente.

ADOPTÉ

5 MARS 2001

2001-03-109

« LA COUPE DU QUÉBEC » : DEMANDE DE COMMANDITE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **MILLE DOLLARS (1 000 \$)** au Club de ski de Bromont inc., somme représentant une subvention accordée pour l'organisation de la Coupe du Québec qui se tiendra le 10 et le 11 mars 2001.

ADOPTÉ

2001-03-110

EXPERTISE DES MURS DE BÉTON DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL

ATTENDU QU'une étude de structure doit être réalisée concernant certains murs de béton du Centre sportif et culturel ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater le Groupe Technika pour réaliser une expertise sur certains murs du Centre sportif et culturel le tout en conformité avec l'offre de service.

QUE ladite expertise soit réalisée pour la somme de **DEUX MILLE HUIT CENTS DOLLARS (2 800 \$)**, taxes en sus.

ADOPTÉ

2001-03-111

CADETS DE L'AIR DE MASSEY-VANIER : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 MARS 2001

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **CENT DOLLARS (100 \$)** à L'Escadron 725 des cadets de l'air de Massey-Vanier, somme représentant une subvention versée par la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2001-03-112

CONTRAT RELATIF À LA FOURNITURE D'UN SERVICE D'APPELS D'URGENCE 9-1-1 AVEC VIDÉOTRON (1998) LTEE ET VIDÉOTRON TÉLÉCOM (1998) LTÉE

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire offrir à la population un service d'appels d'urgence 9-1-1 ;

ATTENDU QUE Vidéotron (1998) ltée, une entreprise de service local concurrente (ESLC), entend offrir prochainement sur le territoire de la municipalité, un service téléphonique local résidentiel incluant un service d'appels d'urgence 9-1-1 ;

ATTENDU QUE Vidéotron Télécom (1998) l tée, une entreprise de service concurrente (ESLC), entend offrir prochainement sur le territoire de la municipalité, un service téléphonique local d'affaires incluant un service d'appels d'urgence 9-1-1 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont approuve le Contrat relatif à la fourniture de service d'urgence 9-1-1 à intervenir entre la Ville de Bromont et Vidéotron (1998) ltée ;

QUE la Ville de Bromont approuve le Contrat relatif à la fourniture du service d'urgence 9-1-1 à intervenir entre la municipalité et Vidéotron Télécom (1998) ltée ;

QUE la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont lesdits contrats.

ADOPTÉ

2001-03-113

**CONVENTION DE CESSION ET DE PERCEPTION DE CRÉANCES
RELATIVE AUX FRAIS MUNICIPAUX DU SERVICE 9-1-1 ET
CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS DE GESTION DES**

5 MARS 2001

**MONTANTS REÇUS PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU
QUÉBEC POUR LE SERVICE MUNICIPAL 9-1-1**

ATTENDU QUE tous les abonnés au service téléphonique sur le territoire de la Ville de Bromont, ont ou auront accès à un service centralisé d'appels d'urgence destiné à recevoir les appels 9-1-1 logés sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourt ou encourra des frais pour fournir et exploiter, elle-même ou par l'intermédiaire d'un tiers, ce service centralisé d'appels d'urgence ;

ATTENDU le règlement numéro 845-2001 imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence de la municipalité ;

ATTENDU la Convention de cession et de perception de créance relative aux frais du service 9-1-1 à intervenir entre la Ville de Bromont, Vidéotron (1998) ltée et l'Union des municipalités du Québec ;

ATTENDU la Convention de cession et de perception de créance relative aux frais municipaux du service 9-1-1 à intervenir entre la Ville de Bromont, Vidéotron Télécom (1998) ltée et l'union des municipalités Québec ;

ATTENDU la Convention relative aux modalités de gestion des montants reçus par l'union des municipalités du Québec pour le service municipal 9-1-1 à intervenir entre la Ville de Bromont et l'union des municipalités du Québec ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont approuve la Convention de cession et de perception de créance relatives aux frais du service 9-1-1 à intervenir entre la Ville de Bromont, Vidéotron (1998) ltée et l'Union des municipalités du Québec ;

QUE la Ville de Bromont approuve la Convention de cession et de perception de créance relatives aux frais municipaux du service 9-1-1 à intervenir entre la Ville de Bromont, Vidéotron Télécom (1998) ltée et l'union des municipalités Québec ;

QUE la Ville de Bromont approuve la Convention relative aux modalités de gestion des montants reçus par l'Union des municipalités du Québec pour le service municipal 9-1-1 à intervenir entre la Ville de Bromont et l'union des municipalités du Québec ;

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan et le greffier, Monsieur Pierre Simoneau à signer, pour et au non de la Ville de Bromont, lesdites conventions.

ADOPTÉ

5 MARS 2001

2001-03-114

EMBAUCHE D'UN COMPTABLE

ATTENDU QUE le poste de comptable est vacant ;

ATTENDU QUE les entrevues des candidats sélectionnés furent passées le 12 février 2001 ;

ATTENDU QUE Madame Danielle Rioux , trésorière, à retenu la candidature de Madame Julie Sénécal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Madame Julie Sénécal au poste de comptable à compter du 26 février 2001 le tout conformément aux conditions de travail stipulées dans le contrat de travail.

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan et le greffier, Monsieur Pierre Simoneau, à signer le contrat de travail entre Madame Julie Sénécal et la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2001-03-115

**EMBAUCHE DE MONITRICES AU SERVICE DES LOISIRS DURANT
LA SEMAINE DE RELÂCHE**

ATTENDU les activités offertes par le service du loisir aux enfants de Bromont, lors de la semaine de relâche du 5 au 9 mars 2001 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'engager Annabelle Rioux, au taux de 7,80 de l'heure et Nathalie Laplante au taux de 7,80 \$ de l'heure, pour les heures réellement travaillées.

ADOPTÉ

5 MARS 2001

2001-03-116

RÈGLEMENT DES GRIEFS NUMÉROS 00-01, 01-01 ET 01-02

ATTENDU QUE les griefs déposés sont justifiés

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE régler les griefs, tel que demandé, de la manière suivante:

- grief numéro 00-01: payer à Monsieur Sylvain Grenier 6 1/2 heures à taux et demie
- grief numéro 01-01: payer à Monsieur Léopold Soucy 4 heures à taux et demie
- grief numéro 01-02: payer à Monsieur Sylvain Grenier 4 heures à taux et demie.

ADOPTÉ

N. M

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL FAITE
PAR LA COMPAGNIE 9085-4522 QUÉBEC INC. (AUBERGE LE
MADRIGAL) AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES
ET DES JEUX**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite demande.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR SYLVAIN GAGNON DE
ÉQUIPACTION MOLSON RELATIVEMENT AU SOUTIEN À
L'ACTION COMMUNAUTAIRE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Gagnon.

N. M.

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE
DES CANTONS-DE-L'EST TENUES LE 16 NOVEMBRE ET LE 20
DÉCEMBRE 2000 AINSI QUE LE 18 JANVIER ET LE 8 FÉVRIER 2001**

Les membres du Conseil ont pris connaissance desdits procès verbaux.

5 MARS 2001

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-
YAMASKA TENUE LE 8 FÉVRIER 2001**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR GÉRARD F. GAUTHIER
RELATIVEMENT À LA CIRCULATION SUR LE CHEMIN DE GASPÉ**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Gauthier.

N. M.

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE
RÉGIONALE DES CANTONS-DE-L'EST, EXERCICE FINANCIER 2000**

Les membres du Conseil ont pris connaissance desdits états financiers.

N. M.

**DÉPÔT DES RÉOLUTIONS NUMÉROS 01-38 ET 01-45 DE LA
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM**

Les membres du Conseil ont pris connaissance desdites résolutions.

N. M.

**DÉPÔT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 01/02/0118 DE LA VILLE DE
GRANBY CONCERNANT LA PISTE CYCLABLE L'ESTRIADE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite résolution.

5 MARS 2001

2001-03-117

SUSPENSION DE MONSIEUR RAOUL DENIS

ATTENDU la rapport de monsieur André Benoît, gestionnaire principal, directeur du développement ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE suspendre, sans solde, Monsieur Raoul Denis à compter du 2 mars 2001 jusqu'à ce qu'une enquête soit réalisée afin de confirmer ou d'infirmer le comportement qui lui est reproché.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR ANDRÉ ROBITAILLE,
NOTAIRE, RELATIVEMENT AU CENTRE COMMERCIAL LES
VERSANTS DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Robitaille.

2001-03-118

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MESSIEURS GERMAIN BERTRAND,
PRÉSIDENT, ET DE MONSIEUR ANDRÉ DESCHAMPS, DIRECTEUR
GÉNÉRAL, DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS GRANBY-
BROMONT, RELATIVE À LA RISTOURNE REÇUE PAR LA VILLE DE
BROMONT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Messieurs Germain Bertrand et André Deschamps, respectivement président et directeur général de la Caisse populaire Desjardins Granby-Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 MARS 2001

DE remercier la Caisse populaire Desjardins Granby-Bromont relativement à la réception, par la Ville de Bromont, d'une somme de SEIZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE DOLLARS ET TRENTE-SIX CENTS (16 291,36 \$), somme représentant une ristourne accordé à la Ville de Bromont au cours de la dernière année sociale, soit du 1^{er} novembre 1999 au 31 octobre 2000.

DE féliciter la Caisse populaire Desjardins Granby-Bromont pour les efforts dont elle a fait montre et du succès de ses réalisations.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont est en outre très fier des travaux de rénovation effectués à la Caisse populaire de la rue Shefford, immeuble qui s'intègre magnifiquement au milieu.

ADOPTÉ

2001-03-119

DISPOSITION DES ACTIFS DE C. A. R. T. H. Y

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur L. Paul Masse, maire de la Ville de Waterloo, datée du 2 février 2001, concernant la piste cyclable L'Estriade ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, en principe, que la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska prenne en charge la piste cyclable L'Estriade ;

D'accepter, en principe, que le partage des actifs de la Corporation d'aménagement récréo-touristique de la Haute-Yamaska (C.A.R.T.H.Y.) soit réalisé, tel que le suggère Monsieur L. Paul Masse, maire de la Ville de Waterloo, dans sa lettre du 2 février 2001 et que chacune des municipalités soit remboursées des montants suivants :

MUNICIPALITÉS	MONTANTS
Ville de Bromont	±13 300 \$
Municipalité du Canton de Shefford	±13 300 \$
Ville de Granby	4 500 \$
Ville de Waterloo	±8 800 \$
TOTAL	±39 900 \$

5 MARS 2001

D'accepter de faire, à la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, don des biens mobiliers et immobiliers, à l'exception des pistes cyclables, ce qui représente un valeur de plus ou moins 100 000 \$ dollars.

ADOPTÉ

N. M.

INFORMATIONS SUR LES REGROUPEMENTS MUNICIPAUX

Madame Pauline Quinlan donne aux citoyens présents les dernières informations sur la progression du dossier des regroupements municipaux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Claude Nadeau demande des précisions sur le mandat qu'a reçu Monsieur Gaudreau des Affaires municipales, dans le dossier des regroupements municipaux. Il demande, suite à la démission de Monsieur Jean-Jacques Boisvert, si une élection aura lieu compte tenue de l'étude sur les regroupements municipaux.
- Monsieur Bertrand Côté demande des précisions sur le sujet numéro 6. 1 de l'ordre du jour concernant le service 9-1-1. Il s'informe sur la suspension de Monsieur Raoul Denis.
- Madame Diane McMaster dépose la liste des interventions faites par les premiers répondants.
- Madame Anne-Marie Cadieux s'informe sur les conséquences de l'adoption des règlements modifiant les règlements de lotissement et de construction et du règlement sur les travaux municipaux.

5 MARS 2001

- Monsieur Lucien Lortie se plaint de l'état de la chaussée de la rue Shefford

- Monsieur Gilles Monfette, ayant entendu dire que l'eau n'était pas de bonne qualité à Bromont, s'informe sur le programme d'économie d'eau potable, sujet 7.4 de l'ordre du jour. Il demande si ce sont les municipalités qui prendront les décisions concernant la piste cyclable l'Estriade.

2001-03-120

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER